



## **Nouvel organisme nuisible**

### **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11**

**Numéro de la demande :** 2019-0784  
**Catégorie :** Nouvel organisme nuisible  
**Produit :** Fongicide Quilt  
**Numéro d'homologation :** 28328  
**Principes actifs (p.a.) :** azoxystrobine + propiconazole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3009934

#### **Contexte**

Le fongicide Quilt est un produit dont les principes actifs azoxystrobine (75 g/L) et propiconazole (125 g/L) homologués pour utilisation sur diverses cultures, notamment le seigle, afin de lutter contre les maladies à des doses de 0,5 à 1,5 L/ha. Le fongicide Quilt est homologué pour la suppression de la rouille jaune (*Puccinia striiformis*) sur le blé et l'orge, à des doses de 0,75 à 1,0 L/ha.

#### **But de la demande**

La présente demande vise à ajouter l'allégation de suppression de la rouille jaune (*Puccinia striiformis*) sur le seigle à des doses de 0,75 à 1,0 L/ha à l'étiquette du fongicide Quilt.

#### **Évaluation des propriétés chimiques**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise.

#### **Évaluations sanitaire et environnementale**

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise.

#### **Évaluation de la valeur**

Le demandeur a présenté une justification pour soutenir l'ajout d'une allégation de suppression de la rouille jaune sur le seigle à l'étiquette du fongicide Quilt. Celui-ci est actuellement homologué pour supprimer la rouille jaune sur le blé et l'orge à des doses de 0,75 à 1,0 L/ha. La justification souligne des similarités dans la biologie de la culture du seigle, du blé et de l'orge, de même que des similarités dans la biologie de l'organisme nuisible que constitue la rouille jaune sur chacune de ces trois cultures.

Le fongicide Quilt devrait supprimer la rouille jaune sur le seigle au même degré qu'il le fait sur le blé et l'orge. Par conséquent, l'ajout de l'allégation de suppression de la rouille jaune (*Puccinia striiformis*) sur le seigle à l'étiquette du fongicide Quilt à des doses de 0,75 à 1,0 L/ha est soutenu.

### **Conclusion**

L'ARLA a procédé à une évaluation de la demande et est arrivée à la conclusion que les renseignements relatifs à la valeur soumis étaient suffisants pour soutenir l'allégation suivante sur le fongicide Quilt : la suppression de la rouille jaune (*Puccinia striiformis*) sur le seigle à des doses de 0,75 à 1,0 L/ha.

## Références

2965267	2019, Rationale to add stripe rust on rye, DACO: 10.2.3.1
---------	---

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.